



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DU TRAVAIL

Année 2025
Mercredi 11 juin 2025
14h30 à 17h30 (horaires de métropole)

EPREUVE 2 :

Une épreuve de 4 à 5 questions à réponses courtes ou cas pratiques dans le domaine du droit du travail et du droit social européen permettant de vérifier les connaissances juridiques ainsi que la capacité à analyser une situation et proposer une solution appropriée (durée : 3 heures ; coefficient : 3).

Les candidats devront répondre aux quatre questions à réponses courtes.

Pour le respect de l'anonymat, aucune marque de reconnaissance (signature, paraphe, initiales notamment) ne devra figurer sur la copie principale et sur les intercalaires.

Questions à réponses courtes :

- 1 - Quelle est la principale distinction entre le licenciement pour motif personnel et le licenciement pour motif économique ? Donner deux exemples de licenciement pour motif personnel.
- 2 - Quels sont les trois éléments constitutifs du délit de harcèlement moral ?
- 3 - Citer au moins quatre grands principes généraux de la prévention des risques professionnels.
- 4 - Citer au moins deux outils juridiques permettant à l'inspecteur du travail de faire sanctionner une entreprise, et donner un exemple pratique de l'utilisation de chacun d'entre eux.